

Renforcement de l'éducation au développement durable - Agenda 2030

Circulaire du 24 09 2020, BOEN n° 36 du 24 09 2020

↳ L'Éducation au développement durable : l'Agenda 2030 comme feuille de route

L'Agenda EDD 2030 porte une ambition systémique fondée sur 5 enjeux majeurs, qui synthétisent les **17 ODD** et leurs interactions : **les besoins de base de l'humanité, une société respectueuse et solidaire, une prospérité économique durable, des équilibres environnementaux pour une gestion raisonnée du système Terre et un engagement collectif et partenarial.**

- **Consolider les savoirs** chez les élèves
- **Développer les capacités d'actions et de mobilisation** des écoles et des établissements
- **Rechercher un effet démultiplicateur par une éducation qui prépare les futurs citoyens à adopter des comportements responsables** dans le respect des valeurs de la République

↳ Mettre en œuvre la refonte des programmes scolaires en matière d'EDD

- Publication, à la rentrée 2020, d'un **vademecum « EDD – Horizon 2030 »**

↳ Franchir une nouvelle étape dans l'engagement des élèves et de l'institution

- **Les éco délégués, pivot du développement durable dans les établissements**

L'élection des éco délégués de classe est désormais **obligatoire au collège et au lycée** et peut être organisée simultanément avec celle des délégués de classes. Elle peut également être **proposée aux élèves de CM1 et CM2.**

Les **démarches collectives** qu'ils initient ou auxquelles ils contribuent doivent **être inscrites dans au moins un des axes du projet d'établissement.**

- **Un pilotage associant l'ensemble des parties prenantes**

Chaque établissement se dote d'un **comité de pilotage de l'éducation au développement durable.** Celui-ci peut utilement être coordonné avec les travaux du **comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.**

↳ Un pilotage national, académique et territorial

- **La labellisation E3D, élément structurant de la politique EDD**
- **Comité de pilotage académique EDD et éventuel réseau de coordonnateurs départementaux animés par le chef de mission EDD**
- **Des référents EDD établissement disposant d'une lettre de mission**
- **Haut fonctionnaire au développement durable**

↳ Des encadrants et référents formés

- **Pour offrir aux élèves un parcours progressif à la compréhension des enjeux du développement durable depuis l'école maternelle jusqu'à la fin de la scolarité secondaire**
- **Plan national de formation (FOREDD) et Plan académique de formation**

→ **Les INSPE dans la formation initiale prodiguée aux futurs enseignants**

↳ **Un réseau partenarial**

→ **Une interface renforcée entre sciences et pédagogie** notamment en favorisant le développement des sciences participatives

→ **Une dynamique des territoires en lien avec les partenaires locaux**

→ **Des partenariats conventionnés**

↳ **Une stratégie internationale**

→ **Cohérence d'actions pédagogiques au service de la réalisation des ODD**

→ **Coopération entre les établissements, les élèves, les pédagogues et les ressources scientifiques**

→ **Réalisation de projets collectifs internationaux contribuer à lutter contre le réchauffement climatique et la dégradation de la biodiversité**

→ **Établir des liens avec le Réseau des écoles associées de l'UNESCO, à construire des partenariats avec des établissements d'autres pays, notamment dans le cadre de projets ERASMUS+, avec des établissements français à l'étranger du réseau de l'AEFE ou dans tout autre espace de coopération internationale**

Une annexe sur les conditions de déploiement du référentiel E3D est disponible en ligne.

Texte et annexe disponibles en ligne [ICI](#)